

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20240212-lmc136404-AI-1-1
Date de télétransmission :	13 février 2024
Date de réception :	13 février 2024
Date d'affichage :	
Date de publication :	13 février 2024



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° DFIN SB/2024/0133

Tarification de la régie de recettes des Archives départementales située au Conseil départemental des Alpes-Maritimes - Bâtiment Charles GINESY - BP 3007 - 06201 Nice - Cedex 3



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Direction Générale
des Services Départementaux
DGA Ressources et les Moyens

Direction des finances
Service du budget, de la programmation et
la qualité de gestion

ARRÊTÉ

portant sur la tarification de la régie de recettes des Archives départementales située au
Conseil départemental des Alpes-Maritimes - Bâtiment Charles GINESY - BP 3007 - 06201 Nice - Cedex 3

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu l'arrêté constitutif d'une régie de recettes des Archives départementales du 18 janvier 1983 ;
Vu les arrêtés modificatifs de la régie de recettes des Archives départementales des Alpes-Maritimes des 22 mars 1984, 16 octobre 1992, 7 avril 1999, 12 mars 2003, 19 octobre 2003, 22 septembre 2009, 19 février 2015, 2 novembre 2015 et 29 octobre 2021 ;
Vu l'arrêté du 5 février 1985 modifié par arrêtés du 9 septembre 1993, 19 décembre 2001, 26 septembre 2014, 5 mars 2021, 16 mai 2022, 23 mai 2023 et 22 décembre 2023, portant sur la tarification des Archives départementales ;
Vu la délibération n°5 de l'Assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation au Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes à créer, modifier et adapter les divers tarifs des Archives départementales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : l'arrêté du 22 décembre 2023 portant sur la tarification des Archives départementales est modifié et complété selon le détail figurant dans le tableau ci-dessous.

ARTICLE 2 : le président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et le Comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article	Libellé	Prix unitaire
Catalogue d'exposition <i>Actes colloques, L'électrification des A-M et du littoral méditerranéen</i> . Edité par Silvana Editoriale, Département des Alpes-Maritimes, 292 pages	Catalogue d'exposition <i>Actes colloques, L'électrification des A-M et du littoral méditerranéen</i>	20,00 euros

Nice, le 12 février 2024

Le Président,
Pour le Président et par délégation
La Directrice générale adjointe pour la Culture,
la Transformation numérique et la Relation usagers


Delphine GAYRARD